



## **ARRÊTÉ n° 2025-257**

Portant désignation des examinateurs aux épreuves d'admission du concours externe interne et troisième concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2025

La présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu le décret n°92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n°2010-1068 du 8 septembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents territoriaux spécialisés principaux de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaire de catégorie C et B,

Vu le décret n°2018-152 du 1<sup>er</sup> mars 2018 portant diverses dispositions statutaires relatives aux agents territoriaux spécialisés principaux de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles,

Vu l'arrêté n°2025-82 du 13 mars 2025 portant ouverture des concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2025,

Vu l'arrêté modificatif n°2025-112 du 29 avril 2025 portant ouverture des concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2025,

Considérant qu'il convient de désigner les examinateurs des épreuves d'admission des concours externe, interne et troisième concours d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2025,

## ARRÊTE

### Article 1 :

Les épreuves orales d'admission de la session 2025 du concours d'atsem principal de 2<sup>ème</sup> classe se tiendront les **15, 16 et 17 décembre 2025** dans les locaux du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret.

La liste des examinateurs est composée comme suit :

- Mme **ADER** Valérie, retraitée de l'éducation nationale
- Mme **AUVRAY** Chantal, adjointe au maire, commune de Sermaises
- Mme **BEURAIN-DURU** Valérie, conseillère municipale, commune de Vennecy
- Mme **BLIN** Cécile, DGS, commune d'Ingré
- M. **BOITEZ** Nicolas, DRH, commune de Saran
- Mme **BORDIER** Marie, professeur des écoles
- M. **BOUGRE** Damien, adjoint au maire, commune de Mézières Lez Cléry
- Mme **BOUQUET** Karine, DGS, CC4V
- Mme **BURY-DAGOT** Véronique, adjointe au maire, commune de Saint Jean de Braye
- Mme **DENOUES** Véronique, adjointe au maire, conseillère communautaire, commune de Saint Jean de la Ruelle
- M. **EL ABID** Saïd, DGS, commune de St Pryvé St Mesmin
- M. **ESTABLE** Vincent, DGS, CDC des Portes de Sologne
- Mme **GALZIN** Florence, vice-présidente du jury, maire de Châteauneuf-sur-Loire
- M. **GUYOT** Frédéric, DGA, communauté des communes / Commune de Gien
- M. **JAMIN** Christophe, DGS, commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin
- M. **LEGENDRE** Joël, adjoint au maire, commune de Desmonts
- M. **MAILLARD** Adrien, maire, commune de Villereau
- Mme **MALLET-GAUGUET** Karine, responsable Education Jeunesse, CDC Giennes
- M. **MARQUENIER** Romain, DRH, CDG 45
- Mme **MARTIN** Valérie, maire de Lorris
- Mme **MAURICE-MAILLARD** Olivia, DGA, commune de Saint-Jean-de-Braye
- Mme **MIGUET** Stéphanie, responsable du pôle Petite Enfance, commune de Saint-Cyr-en-Val
- M. **PARIZET** Benoit, secrétaire général de mairie, commune de Cercottes
- M. **PELLÉ** Jean-Michel, président du jury, adjoint au maire d'Olivet
- M. **PLOTARD** Ludovic, directeur du pôle Services à la population et du CCAS, commune de Beaugency,
- Mme **RALEMA** Marjolaine, professeur des écoles
- M. **TAFFOUREAU** Maxime, DGS, CDG45
- Mme **VALLEE-MALAWKA** Céline, représentante du personnel, CAP C
- Mme **VICENTE** Aurore, professeur des écoles.

**Article 2 :**

En cas d'empêchement, Monsieur Jean-Michel PELLÉ, président du jury, sera remplacé par Madame Florence GALZIN, vice-présidente du jury.

**Article 3 :**

Monsieur le directeur du centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame le Préfet du Loiret.

Le présent arrêté sera publié par affichage électronique sur le site internet du centre de gestion du Loiret [www.cdg45.fr](http://www.cdg45.fr) et transmis aux différents centres de gestion coorganisateur de ce concours.

Fait à ORLÉANS, le **- 9 DEC. 2025**

La Présidente

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>



Pour la Présidente et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,



Jean-Michel PELLÉ

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le



ID : 045-284500261-20251209-ARR2025\_257-AR